

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Octobre 2017.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 27 – REPRESENTES : 2.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mesdames Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

<b>OBJET</b> :	<b>Tarif des visites de conformité d'assainissement- 2018.</b>
----------------	--

N° 2017 / 10 / 03

*Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux en date du 11 octobre 2017,*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *Décide de fixer comme suit la visite réalisée par les agents municipaux pour attester de la conformité de l'installation d'évacuation des eaux usées vers le réseau collectif d'assainissement, et ce à compter du 1er Janvier 2018 :*

<b>NOM DU TARIF</b>	<b>Tarifs 2018</b>
<b>Tarif des visites de conformité assainissement</b>	92,00 €
<i>Cas vente simultanée de plusieurs logements (même adresse) appartenant à un même propriétaire.</i> <b>Tarif des visites de conformité assainissement à partir du second logement et par logement.</b>	40,00€

- *Précise que dans le cas d'une vente simultanée de plusieurs logements (même adresse) appartenant à un même propriétaire, le tarif des visites de conformité assainissement à partir du second logement est de 40€ par logement supplémentaire (1 logement = 92€, 2 logements = 92+40€, 3 logement = 92+80€, ...),*

.../...

- Précise qu'à l'occasion de la visite obligatoire préalable à la vente d'un bien immobilier, la facturation est adressée au demandeur (notaire, ...),
- Indique enfin que les visites de conformité systématiques décidées à BLAIN pour vérifier l'ensemble des installations raccordées, sont gratuites, tout comme la première contre-visite. Par contre, en cas de nouvelle non-conformité, le tarif de base s'appliquera.

*La gratuité de cette visite de conformité systématique est étendue en cas de cession du bien dans le délai de deux ans qui oblige à se raccorder au réseau d'assainissement des eaux usées.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 31 Octobre 2017,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20171026-CM-2017-10-03a-  
DE  
Date de télétransmission : 31/10/2017  
Date de réception préfecture : 31/10/2017

Conseil municipal du 26 Octobre 2017  
Délibération n° 2017 / 10 / 03